



Le juge Claude Larouche est « hostile » et a « de forts préjugés négatifs » à l'endroit de Pierre Karl Péladeau (PKP) et la Cour d'appel doit ordonner au magistrat de se retirer du procès pour diffamation qu'il entend depuis le 10 novembre dernier, estiment les avocats du grand patron de Québecor.

Alain Bisson

bissona@ruefrontenac.com

Dans un premier temps, les représentants de M. Péladeau et de l'entreprise tenteront jeudi matin de convaincre le plus haut tribunal du Québec d'accepter d'entendre leur requête en récusation du juge Larouche.

La Cour d'appel a le choix de refuser et d'ordonner illico la continuation du procès sans autre formalité. Elle peut aussi accueillir la demande et fixer une audition subséquente au cours de laquelle le clan Péladeau lui expliquera pourquoi le juge Larouche doit être écarté du procès en diffamation de 700 000\$ intenté par le chef de la direction de Québecor contre Sylvain Lafrance, vice-président du service français de Radio-Canada.

Les avocats de M. Péladeau veulent faire casser la plus récente décision du juge Larouche dans ce très médiatisé litige judiciaire, où il est essentiellement question de la phrase « ce gars-là se promène comme un voyou » utilisée par M. Lafrance dans *Le Devoir* du 31 janvier 2007 pour qualifier le comportement de M. Péladeau dans le dossier du Fonds canadien de la télévision.

La partialité du juge

Arguant qu'il a très clairement démontré sa partialité jusqu'ici, le clan Péladeau a demandé au juge Larouche de se retirer volontairement à la suite de la présentation d'une requête en récusation, le vendredi 26 novembre. Le procès en était alors à ses derniers instants



Le clan Péladeau en Cour d'appel pour se débarrasser du juge Larouche

PHOTO D'ARCHIVES HUGO-SÉBASTIEN AUBERT

puisque M^e Julie Chenette, pour M. Lafrance et Radio-Canada, achevait sa plaidoirie.

Manifestement piqué au vif, le magistrat a remis l'audition de la demande de récusation au lundi 29 novembre, a écouté ce matin-là les arguments des parties, puis a rendu sa décision après un délibéré d'une vingtaine de minutes: « Cette cour affirme et déclare qu'elle est impartiale, qu'elle n'a aucun préjugé favorable ou défavorable, qu'elle entend trancher selon la preuve, (...) qu'elle souhaite que ce procès se termine dans les plus brefs délais », a-t-il déclaré.

Les avocats de M. Péladeau ont aussitôt indiqué qu'ils portaient cette décision en appel et ont demandé la suspension du procès. Et nous voici donc en Cour d'appel.

Le clan Péladeau reproche au juge Larouche une série de décisions, de remarques et d'interventions faites depuis le début du procès qui indiquent, selon lui, qu'il « entretient de forts préjugés négatifs envers les demandeurs ».

Par ordre chronologique, les avocats de Québecor en ont notamment contre le fait que le juge se soit écarté de la preuve présentée devant lui, le 15 novembre, et qu'il ait posé des questions à un témoin au sujet d'un litige contractuel entre Vidéotron et l'athlète Bruny Surin.

« C'est mon erreur... »

Le juge Larouche a d'ailleurs reconnu qu'il avait commis un impair, deux jours plus tard. « Je n'aurais jamais dû faire ça là, ici c'est mon erreur », a-t-il répondu lorsque l'avocat principal de Québecor, James Woods, l'a interrogé.

Le 22 novembre, le magistrat s'est présenté à la salle d'audience avec des exemplaires des magazines *La Semaine* et *L'actualité*. Tous deux présentaient une photo de PKP en page couverture et un reportage le concernant.

Le juge Larouche a ensuite posé une série de questions laissant entendre qu'il soupçonnait le patron de Québecor d'avoir ourdi la publication de ces reportages pour redorer son blason et intimider la cour.

Dans la requête qui sera débattue jeudi matin, le clan Péladeau déplore cette théorie du complot et ces « accusations non fondées soulevées illégalement par le Juge », et souligne qu'il s'est senti obligé d'appeler à la barre les responsables de ces deux revues – des concurrents de Québecor – pour faire la preuve que PKP n'avait rien à voir avec leur choix de publier un reportage sur lui, à la veille ou en pleine tenue du procès.

Là ne s'arrêtent pas les doléances de M. Péladeau et de ses avocats.

Le 25 novembre, à la fin de la journée, l'avocat Woods a demandé au juge que l'audition du lendemain soit reportée au 29 novembre parce que sa sœur était morte subitement et qu'il devait se rendre sur les berges du lac Huron, en Ontario, pour les funérailles prévues le 27 novembre.

SUITE PAGE 2

EN MANCHETTES

Sports | Rue Frontenac

Les Alouettes fêtés en grand

Les amateurs de sport montréalais ont soif de victoires. Ça paraît!

SUITE PAGE 7





Commission parlementaire sur le lock-out au *Journal de Montréal*

Les élus veulent entendre Péladeau

Le gouvernement a confirmé mercredi matin qu'une commission parlementaire aura lieu dès janvier prochain pour étudier les causes et les conséquences du conflit de travail en cours au *Journal de Montréal*, le plus important quotidien du Québec. Et les élus s'attendent à ce que Pierre Karl Péladeau vienne donner son point de vue.



Dans un communiqué émanant du cabinet du whip en chef du gouvernement libéral, M. Pierre Moreau, on indique que «les députés libéraux croient que le temps est maintenant venu d'entendre les pétitionnaires qui veulent parler du rapport de force entre les travailleurs et l'employeur».

Trois pétitions déposées à l'Assemblée nationale depuis septembre et signées par plusieurs dizaines de milliers de citoyens qui demandent au gouvernement de tout faire pour favoriser un règlement dans ce conflit, incluant la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève dans le *Code du travail* du Québec.

Questionné mercredi, Pierre

Moreau juge que cette commission permettra «de voir s'il y a des éléments de solution que les parlementaires peuvent suggérer» pour régler ce conflit qui perdure depuis le 24 janvier 2009.

Il s'attend d'ailleurs à ce que Pierre Karl Péladeau, propriétaire du *Journal de Montréal*, vienne y expliquer sa version des choses, pour la compréhension des élus.

«Nous on prend l'initiative de s'intéresser à une question que l'on estime importante, a expliqué le whip en chef. On constate qu'il y a un problème dans cette situation, ne serait-ce que par la durée du conflit et par les éléments factuels liés aux nouvelles technologies qui viennent à avoir une influence sur les relations de travail.

«Dans ce contexte, j'estime qu'il serait bien mal venu pour une partie invitée de refuser de se présenter. Les parlementaires en tireraient certainement des conclusions», dit-il.

Même son de cloche de la part du président de la Commission de l'économie et du travail, qui «souhaite» aussi la participation de Pierre Karl Péladeau aux audiences de cette future commission.

«S'il désire être entendu, on pourrait le convoquer, a suggéré le député

François Ouimet. Nous on aimerait bien l'entendre pour avoir les deux côtés de la médaille. Les pétitionnaires nous ont dit qu'il y avait un déséquilibre sur le plan du rapport de force. Nous voulons savoir de quoi il retourne.»

Si l'annonce de cette commission débloque les négociations qui piétinent à l'heure actuelle, «on en serait très content», dit le député de Marquette. «Si ce n'est pas le cas, on va entendre les pétitionnaires et on va regarder de quoi il retourne sur ce rapport de force qui est déséquilibré.»

Dans leur communiqué, les députés libéraux ont manifesté «leurs in-

quiétudes quant à la durée du conflit, le plus long de l'histoire de la presse écrite au Québec, et quant à ses impacts sur les travailleurs et leurs familles».

Mercredi, François Ouimet a indiqué vouloir obtenir rapidement l'assentiment des autres membres de la commission pour convoquer des audiences publiques au Parlement, quelque part en janvier prochain.

Le député Guy Leclair, qui siège à cette commission, lui donne déjà sa bénédiction. «C'est sûr et certain qu'on est d'accord avec cela. Ça fait deux mois que l'on demande d'entendre les pétitionnaires. J'espère que la commission tiendra ses audiences dès janvier.»

Par ailleurs, le Parti québécois déposera cette semaine un projet de loi pour moderniser les dispositions anti-briseurs de grève dans le *Code du travail*.

Le projet, parrainé par le député péquiste Guy Leclair, forcera sans doute la ministre Lise Thériault à se commettre, ce qu'elle refuse de faire depuis que Jean Charest lui a confié le portefeuille du Travail.

Rappelons que l'Assemblée nationale a adopté unanimement en septembre une motion demandant au gouvernement de tout mettre en œuvre pour favoriser un règlement dans ce lock-out qui perdure depuis le 24 janvier 2009.

La semaine dernière, les députés libéraux avaient applaudi chaudement le dépôt de deux pétitions qui leur demandaient d'intervenir rapidement dans ce conflit.

SUITE DE LA UNE

Diffamation de la part du juge

Le juge Larouche a refusé ce report, arguant que le collègue de M^e Woods, Richard Vachon, qui officie également depuis le début du procès, pouvait très bien le remplacer pour la journée du 26.

Selon la requête pour permission d'en appeler, M^e Woods a demandé après l'audience – et obtenu – une rencontre avec le juge dans le corridor menant au bureau de ce dernier, afin de le convaincre de lui accorder la remise.

Le lendemain, jour du dépôt de la requête en récusation, le magistrat a fait des commentaires en l'absence de M^e Woods dans la salle

d'audience au sujet de cette visite de l'avocat.

Il a indiqué qu'elle l'avait grandement perturbé, qu'il s'était fait «presque harceler» et qu'il voyait la demande de récusation comme une stratégie pour obtenir la remise refusée.

Selon M^e Woods, cette déclaration du juge est diffamatoire et l'ensemble de ses propos «l'ont placé dans une situation incompatible avec l'instruction de la présente cause...».

Si M. Péladeau et Quebecor ont gain de cause jeudi et sont entendus sur le fond de la demande de récusation, ils plaideront pour la tenue d'un nouveau procès, à partir de zéro.

Le compte de taxes des propriétaires montréalais s'alourdira dès l'an prochain, le budget 2011 prévoyant une augmentation moyenne de 2,5 % de la taxe foncière générale, tant résidentielle que non résidentielle. Avec les nouvelles contributions dédiées au Fonds de l'eau et à la voirie, la charge fiscale globale moyenne atteindra 4,3 % dans la métropole.



Le budget de la Ville de Montréal dévoilé mercredi matin s'élève à 4,5 milliards de dollars, soit une hausse de 5 % par rapport à 2010. Pour accroître le financement du Fonds de l'eau de 32,6 M\$, l'administration a choisi d'augmenter la contribution qui lui est dédiée de 1,2 % dans le domaine du résidentiel et de 1,0 % pour le non-résidentiel, montant qui s'ajoute à celui de la taxe foncière.

«Si nous avons augmenté cette taxe, c'est que, d'une part, des investissements nécessaires se révèlent encore plus importants que nous ne le croyions et que, d'autre part, nous voulons limiter le niveau d'endettement de la Ville pour les générations futures en payant davantage comptant», dit le maire Gerald Tremblay.

De plus, afin «d'assurer la sécurité des déplacements routiers», la taxe spéciale sur la voirie, suspendue en 2010, est réintroduite en 2011 pour générer un montant de 17,3 M\$, ce qui augmentera les charges fiscales en ce qui concerne le résidentiel de 0,5 % et le non-résidentiel de 0,7 %.

Par exemple, pour une résidence unifamiliale de valeur moyenne ayant passé d'une évaluation de 278 000 \$ au rôle de 2007 à

348 050 \$ à celui de 2011, la charge fiscale globale augmente de 127 \$ annuellement, atteignant 3 151 \$, ce qui représente une hausse de 4,2 %.

Par ailleurs, cinq arrondissements, soit Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Saint-Léonard et Verdun, augmentent le niveau de leur taxe relative aux services.

L'arrondissement du Sud-Ouest introduit, quant à lui, une nouvelle taxe en 2011, tandis qu'à l'opposé, l'arrondissement d'Anjou réduit le niveau de la sienne.

Le Plateau et le Sud-Ouest durement touchés

Ainsi, la charge fiscale globale pour les immeubles résidentiels bondira de 7,3 % dans le Sud-Ouest, la hausse la plus élevée. Le Plateau-Mont-Royal suit avec une augmentation de 6,8 %.

La plus basse variation de charges fiscales dans le domaine résidentiel se trouve dans Ville-Marie, avec 2,4 % d'augmentation, suivie par Pierrefonds-Roxboro à 2,5 %.

Dans le domaine du non-résidentiel, c'est le Plateau-Mont-Royal qui est le plus touché avec une hausse de la charge fiscale de 7,8 %; il est suivi par le Sud-Ouest à 6,3 %.

Finalement, les Montréalais possédant une voiture devront aussi payer la nouvelle taxe d'immatriculation de 45 \$ par véhicule pour contribuer au financement du transport en commun. La nouvelle taxe devrait entrer en vigueur en cours d'année.

«Ces nouvelles hausses totalisent des augmentations de taxes de plus

de 10 % en deux ans. C'est complètement démesuré, lance d'entrée de jeu le chef de l'opposition officielle, Louise Harel. À ce rythme-là, c'est l'étranglement pour les contribuables.»

Pour son parti, Vision Montréal, un grand ménage dans l'administration de la métropole est nécessaire pour venir à bout des problèmes financiers de la Ville.

Du côté de la deuxième opposition, on estime que le budget 2011 est «sans imagination» et qu'il ne présente pas de projet enthousiasmant pour Montréal.

«Je n'ai jamais vu la moindre direction dans les budgets de Gerald Tremblay. Les payeurs de taxes vont encore une fois voir leur facture augmenter pour payer la machine», dit le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron.

Pour sa part, le maire estime qu'il est de la responsabilité de son administration d'assurer les services essentiels aux citoyens, même si cela n'est pas nécessairement «glamour» ni digne d'un «nouvel Expo 67».

«C'est vrai que personne ne veut payer ou faire un effort additionnel, mais quand c'est dédié, les contribuables sont prêts à faire un effort supplémentaire, dit-il. Il faut dissocier le fardeau fiscal qu'on demande au niveau des taxes foncières et des taxes dédiées de ce qu'on fait au niveau du réseau routier et du Fonds de l'eau.»

Par ailleurs, tel qu'annoncé plus tôt cette année, la Ville compte réduire ses dépenses de fonctionnement de 250 M\$ d'ici à 2012, dont

125 M\$ dès 2011. Pour réaliser ces économies, la Ville sabrera dans les dépenses internes à partir de la révision du fonctionnement de l'appareil municipal et de sa structure de gestion.

Étalement des hausses foncières

Afin d'atténuer l'impact des importantes hausses de valeur foncière au rôle d'évaluation 2011-2013, la Ville de Montréal étalera les variations sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières des trois prochaines années, sera ajouté ou retranché à la valeur foncière inscrite au rôle précédent le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel.

Par exemple, une propriété dont l'évaluation est passée de 200 000 à 260 000 \$ verra sa valeur s'ajuster de 20 000 \$ à chacune des trois prochaines années.

Pour le maire de Montréal, l'augmentation moyenne de 2,5 % se justifie car elle est inférieure au taux d'inflation du Conference Board of Canada.

Investissements de 3,9 G\$

Le Programme triennal d'immobilisations, aussi déposé mercredi matin, s'élève à 3,92 G\$. Une somme de plus de 1G\$ doit être investie en 2011, soit 790 M\$ pour protéger les actifs de la Ville et 350 M\$ pour le développement économique de la métropole et la construction d'installations.

Budget 2011 de la Ville de Montréal

Une hausse de 4,3% du fardeau fiscal

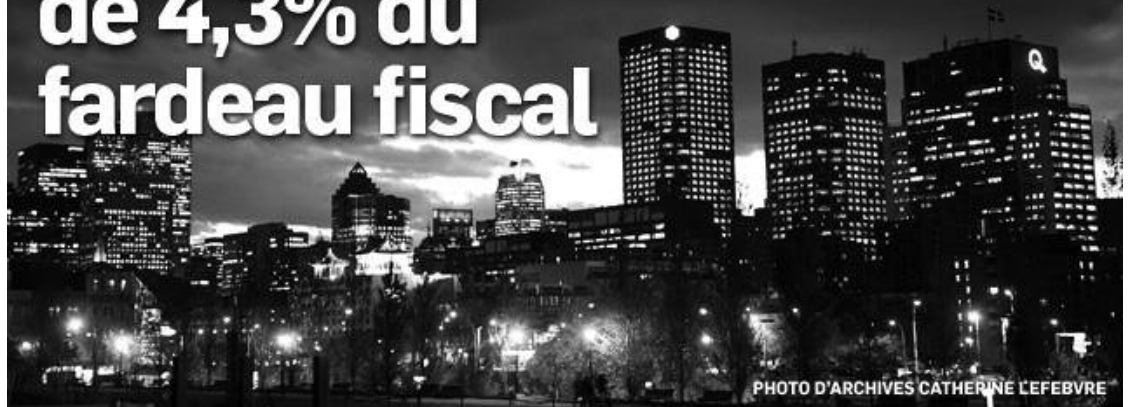


PHOTO D'ARCHIVES CATHERINE LEFEBVRE



Lancement du DVD
de Sylvain Larocque

« Qui m'aime me suive ! »



PHOTO D'ARCHIVES CATHERINE LEBEVRE

Sylvain Larocque aurait bien poursuivi le tour du Québec amorcé il y a plus d'un an et demi avec *Vu d'même*, son second spectacle solo. Mais comme le père Noël, il devra dès lors s'astreindre à des visites personnelles dans votre salon à compter de cette semaine.



PASCALÉ
LÉVESQUE

levesquep@ruefrontenac.com

«On vient de faire la dernière du *show* à Laval. En tout, on en aura fait, quoi, 120? 130? Pas mal quand même. C'est un *show* dont je suis bien fier, un retour en plus, pour moi seul sur scène, après la pièce *Mars et Vénus*. C'est très l'fun!», lance l'humoriste et prolifique auteur.

C'est la saison des mauvais liens avec Noël. Mais dans le cas qui nous concerne, la sortie DVD du *one-man show* de Sylvain Larocque est pertinente parce que si ce n'était pas évident de payer en cadeau une de ses paires de billets, «s'approprier» sa prestation pour l'intimité de son foyer relève moins du risque et se veut un présent judicieux.

Pas évident au sens où le public a

peut-être d'abord hésité à aller voir Sylvain en spectacle, même si les places se sont vendues rondement, parce que l'humoriste cible un public plus pointu avec ses textes et sujets. Le lauréat de l'Olivier de l'auteur de l'année convient qu'il a pris un certain risque en assumant ces choix artistiques pour *Vu d'même*.

«Il existe une dualité au Québec, conséquence de la réalité de la petite taille de notre marché. Si tu fais de l'humour plus pointu, tu joins, quoi, 10 % de la population? En France, 10 % de la population, c'est suffisant pour vivre de ton art. Pas ici. Il y a donc toujours un compromis à faire entre ce qu'on veut présenter et ce qui semble plaire au public», explique-t-il.

Un public ouvert et prêt

Vu le succès de sa tournée – il en est même surpris –, l'humoriste réalise qu'il a fait le bon choix artistique. «Il faut continuer de fesser sur le même clou tout le temps. C'est comme ça que tu te construis ton public. Ici, je me suis dit: Qui m'aime me suive! Sinon, t'arrête pas de faire des compromis qui finissent par faire de toi un produit avant d'être un artiste», plaide-t-il.

Avec bonheur, au terme de cette

centaine de représentations, il conclut que le public est plus ouvert et prêt. Prêt à entendre des numéros comme cette «Déclaration de haine» qui s'est ajoutée à son spectacle, l'été dernier, et qui figure en bonus sur le DVD. Un excellent texte, audacieux, qui peut défouler n'importe qui par procuration car on peut imaginer la tête de qui on veut dans les propos de Larocque qui dévoile sa passion haineuse à quelqu'un, comme s'il lui témoignait un grand amour. «C'est du «air guitar» sur la haine», décrit l'auteur avec amusement.

Mais lui, à qui pensait-il? «L'idée m'est venue en promenant mon chien. Une dame anglophone s'est mise à me crier après, de façon exagérée, alors qu'il se laissait aller sur son terrain. Je me suis dit: Quel être détestable! Lorsque je suis arrivé à la maison, l'inspiration était là et j'ai écrit le numéro en 30 minutes», raconte-t-il.

Cette déclaration de haine pourrait bien se retrouver dans le prochain spectacle de Sylvain Larocque, où sera aussi présent... Satan! L'humoriste ne veut rien fixer à l'avance. Cependant, il compte ajuster encore plus le tir pour ce futur *one-man show* prévu pour l'automne 2012 en étant plus cynique. «On aime ça, le côté noir de la farce, au Québec», assure-t-il.

Du théâtre, une sitcom...

Il a aussi l'intention de retravailler avec Serge Postigo, si l'occasion se

présente. L'artiste à tout faire, qu'il connaît depuis la tournée *Ladies Night*, a travaillé avec lui à la mise en scène de *Vu d'même*. Une contribution que Sylvain estime beaucoup, lui qui n'a pas toujours été le meilleur interprète de ses textes, et qu'il a pu complètement intégrer. Ce qui lui a permis de pousser son humour encore plus loin.

Et pour la suite? Les projets se bousculent dans l'horaire de Sylvain Larocque. D'abord, il poursuit l'écriture d'une pièce de théâtre avec son complice de *Mars et Vénus*, Stéphane E. Roy. Cette fois, le duo traitera de l'amitié entre gars. Le tiers du texte est complété.

L'humoriste pourrait aussi se retrouver en France alors qu'une boîte de production (qu'il n'a pas voulu nommer) réquisitionne ses services pour «puncher» les textes d'une *sitcom*.

En français et en anglais

Enfin, il planche en parallèle sur un projet de spectacle complètement bilingue, avec un animateur francophone et un anglophone, pour le prochain festival Juste pour rire et Just For Laughs. Le sujet de départ? La loi 115. Le titre? Canada 101. Et Sylvain? Il est vraiment inspiré par son idée. Emballé, même! «Imagine comme ça s'exporte bien partout au Caada. Il y a des communautés francophones dans toutes les provinces», soulève-t-il. Vrai qu'avec toute la mouvance politique des dernières années, les sujets qui touchent les deux solitudes reviennent au goût du jour.

Comme s'il n'en avait pas assez, Sylvain Larocque chronique, blogue sur son site Web, écrit des épisodes de la troisième saison de *Rock et Rolland à TVA* et supervise les textes de l'émission d'Anthony Kavanagh qui sera diffusée à Super Écran l'an prochain. Et ça, c'est ce qu'il peut nous dire... la pointe de l'iceberg.

Finalement, cette pause dans notre salon par le biais de son DVD, elle est plutôt méritée.



Le Canadien a joué avec le feu et il s'est brûlé mercredi soir devant ses partisans au Centre Bell.



Menant 3 à 1 après 40 minutes de jeu un match qui semblait dans la poche, les hommes de Jacques Martin ont vu les Oilers de Edmonton revenir de l'arrière en troisième période pour finalement l'emporter 4 à 3 en prolongation.

Des buts d'Ales Hemsky et Sam Gagner, dans la seconde portion du troisième tiers, ont permis aux représentants de la capitale albertaine de forcer la tenue d'une période de prolongation.

Dustin Penner a profité d'un revirement créé par Michael Cammalleri en zone neutre pour filer seul vers Carey Price qu'il a déjoué entre les jambières. Il permettait du même coup aux Oilers de remporter un premier match en huit

occasions en bris d'égalité.

«Ils ont profité d'une échappée. Voilà ce qui s'est passé, s'est limité à expliquer Cammalleri, visiblement irrité par la tournure des événements. C'est inacceptable de perdre un match avec une avance de 3 à 1 en troisième période.»

Un bond chanceux pour Gomez

Le match avait pourtant bien débuté pour le Canadien. Même son attaque massive semblait bien huilée, le Canadien profitant des deux premières pénalités aux Oilers pour prendre les devants 2 à 1.

Pour stopper une léthargie, il faut souvent un bond chanceux. C'est précisément ce qui est arrivé à Scott Gomez sur le premier but du match. L'Américain tentait de rejoindre Mathieu Darche depuis le coin de la patinoire lorsque sa passe a ricoché sur le bâton de Ryan Whitney avant de se retrouver derrière Devan Dubnyk.

C'est une fois de plus parce qu'il se trouvait dans l'enclave que Darche est parvenu à donner les devants au Tricolore. Le Québécois s'est emparé du retour d'un tir de Cammalleri, qui lui-même venait de sauter sur celui de Roman Hamrlík, et il a enregistré son quatrième but de la saison.

Sur la séquence, le défenseur tchèque a inscrit le 600^e point de sa carrière. Il devenait du même coup

le 12^e hockeyeur d'origine tchèque, et le premier défenseur de ce pays, à inscrire 600 points dans la Ligue nationale.

Un temps d'arrêt bénéfique

Cent vingt et une secondes plus tard, Hamrlík a profité du travail acharné de Benoit Pouliot, parvenu à se défaire de Ladislav Smid à l'aide de quelques feintes, pour accentuer l'avance des siens. Il a quitté son poste pour l'enclave, d'où il a accepté le relais du Franco-Ontarien.

Jusqu'à ce moment, seul Kurtis Foster, à l'aide d'un puissant boulet de canon décoché sur réception du haut des cercles de mises en jeu, était parvenu à déjouer Price.

Mais un temps d'arrêt appelé par Tom Renney a semblé faire changer lentement le vent de côté. Les Oilers ont pris d'assaut le filet de Price. Ce dernier a dû se distinguer à quelques reprises pour préserver l'avance des siens.

Taylor Hall a fait connaissance avec le gardien de 23 ans. Price a d'abord eu le meilleur sur la recrue des Oilers, parvenue seule devant lui. Puis, à la fin du deuxième engagement, il a stoppé deux fois plutôt qu'une le jeune attaquant. D'abord avec l'épaule, ensuite avec la mitaine dans la seconde suivante.

Price est parvenu à tenir le fort jusqu'à mi-chemin au troisième

engagement. Étendu de tout son long, il n'a pu empêcher Hemsky de réduire l'écart à un seul but. Trois minutes plus tard, Gagner le déjouait à l'aide d'un tir des poignets précis au-dessus de la mitaine. Price semblait s'être déjà compromis vers Hemsky lorsque Gagner l'a surpris avec son tir. Un but inscrit en infériorité numérique.

«Étant plus un passeur qu'un marqueur, mon idée première était de passer la rondelle. Lorsque j'ai vu le défenseur couper cette option, je n'ai eu d'autre choix que de tirer. J'ai visé le côté rapproché et ç'a fonctionné», a décrit Gagner.

Rumeur farfelue: pas de Oilers à Québec

Au premier entracte, le président des Oilers, Patrick LaForge, s'est entretenu avec les médias montréalais à propos de sa visite à Québec. Il s'est dit bien impressionné par la ténacité et la créativité du maire Régis Labeaume et de ses acolytes dans le dossier.

Il a dit envier l'équipe québécoise qui est parvenue à soutirer une promesse d'implication de l'ordre de 45 % de la part du gouvernement provincial, ce que son groupe n'est pas parvenu à obtenir.

Et non, il n'est pas question de déménager les Oilers dans la Vieille Capitale, comme l'a rapporté une certaine agence de presse. D'ailleurs, M. LaForge s'est bien marré en commentant cette rumeur farfelue.

«Je ne comprends pas comment la journaliste a pu faire ce lien», a-t-il laissé tomber.

Dans un autre ordre d'idées, les Alouettes ont été honorés pour leur conquête de la coupe Grey avant la rencontre. Les 21 273 spectateurs réunis dans le Centre Bell ont réservé un bel accueil aux doubles champions.

LNH

Crosby, Price et Byfuglien élus les trois étoiles de novembre

L'attaquant Sidney Crosby, des Penguins de Pittsburgh, le gardien Carey Price, du Canadien, et le défenseur Dustin Byfuglien, des Thrashers d'Atlanta, ont été élus dans l'ordre les trois étoiles du mois de novembre dans la LNH.

Crosby a été le meilleur marqueur du circuit Bettman au cours des 30 jours du mois. En 14 rencontres, il s'est façonné une fiche personnelle de 12-14-28 pour soustraire le premier rang des meilleurs marqueurs à Steven Stamkos, du Lightning de Tampa Bay. Son dossier global est de 18-23-41. C'est un point de plus (21-19-40) que le «91» du club de Guy Boucher. Le «87» a récolté au moins un point à chacune de ses 13 dernières sorties, la plus longue séquence du genre dans la LNH en 2010-2011 et la troisième plus longue de sa carrière. Au cours de cette fructueuse épopée, il a connu au moins huit parties avec un minimum de deux points.

Il a aussi aidé les Penguins à rejoindre les Flyers de Philadelphie au premier échelon du classement de la division Atlantique, ce qui équivalait au deuxième palier au classement cumulatif de l'Association de l'Est. Les Penguins ont notamment gagné à leurs sept dernières sorties pour se retrouver à deux points des Capitals de Washington et de la première position.

De son côté, Price a conservé une fiche de 8-4-0-0 avec une moyenne de 1,59 et un pourcentage d'arrêts de ,952. Trois de ses victoires ont été acquises par blanchissage. Il a fait face à plus de tirs en novembre, 392. Il par-



Carey Price est le grand artisan de la priorité de cinq points que possède le Canadien au premier rang de sa division.

PHOTO D'ARCHIVES OLIVIER JEAN

tage le premier rang pour le plus grand nombre de victoires (14) et de jeux blancs (4), est troisième pour le pourcentage d'arrêts (.935) et est quatrième pour la meilleure moyenne (1,95). Avec comme résultat qu'il est le grand artisan de la priorité de cinq points que possède le Canadien au premier échelon du classement de la division Nord-Est, ce qui équivalait au troisième rang au classement général de l'Association de l'Est.

Pour ce qui est de Byfuglien, il a dominé tous les défenseurs avec un bilan de 6-11-17 et un différentiel positif de 9 en 14 parties. Il est le meilleur marqueur des siens

avec une fiche de 10-17-27, ce qui le place encore une fois premier chez les défenseurs et onzième parmi tous les patineurs du circuit Bettman. Acquis le 24 juin après avoir aidé les Blackhawks de Chicago à gagner la dernière coupe Stanley et muté à la ligne bleue, le colosse de 6pi 4po et 255 livres est un rouage essentiel dans la renaissance des Thrashers qui ont gagné à leurs six dernières sorties et qui occupent une étonnante sixième place dans l'Est.

LAH — Max Pacioretty le meilleur en novembre

Pendant ce temps, l'attaquant des Bulldogs de Hamilton, Max

Pacioretty, a été choisi le joueur par excellence du mois de novembre dans la Ligue américaine.

En 13 rencontres, le choix de première ronde du Canadien en 2007 (22e) s'est forgé une fiche de 10-7-17 pendant que le club-école du Canadien a conservé un bilan de 9-3-0-1.

Âgé de 22 ans, le hockeyeur américain natif du Connecticut occupe la troisième position parmi les meilleurs marqueurs du circuit Andrews avec un dossier de 11-14-25, alors que les Bulldogs trônent au premier palier du classement de leur division avec une fiche de 13-4-1-3.

RueFrontenac.com

Placez une petite annonce sur RueFrontenac.com C'EST GRATUIT

petitesannonces@ruefrontenac.com (514) 524-2484

Les amateurs de sport montréalais ont soif de victoires. Ça paraît!

Bernard Cyr

cyrb@ruefrontenac.com

Malgré un ciel menaçant, ils étaient des centaines de milliers (200 000 selon les organisateurs) pour accueillir les Alouettes, mercredi midi au centre-ville de Montréal, du départ de leur défilé, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Crescent, jusqu'à la Place des Festivals.

Mais les dieux du football devaient être du côté des Alouettes, mercredi, puisqu'il n'a pas plu pendant le défilé.

La foule a explosé de joie quand Ben Cahoon est arrivé sur la scène en dernier avec la coupe Grey, la deuxième de suite gagnée par l'équipe montréalaise, dimanche à Edmonton, grâce à une victoire de 21 à 18 sur les Roughriders de la Saskatchewan.

Cette deuxième conquête de suite



de la coupe, une première en 13 ans dans la ligue, était aussi seulement le deuxième exploit du genre en 28 ans dans la LCF.

«J'ai autant apprécié le défilé de

l'an dernier que celui de cette année et rien ne surpasse ce sentiment de revenir devant nos partisans avec la coupe, a dit le botteur Damon Duval. On annonçait du

mauvais temps aujourd'hui, mais regardez l'appui que nous avons. J'espère juste être de retour pour vivre ça une troisième fois l'an prochain.»



L'entraîneur Marc Trestman a remis un chandail des Alouettes au maire de Montréal, Gérald Tremblay, qui accueillait l'organisation en matinée à l'hôtel de ville.

PHOTO ROGERIO BARBOSA



Brian Bratton a soulevé la coupe Grey au grand plaisir de la foule.

PHOTO LUC LAFORCE



Le défilé des champions a attiré passablement d'amateurs malgré la température maussade.

PHOTO LUC LAFORCE



Il n'y a pas que les joueurs des Alouettes qui ont connu un bain de foule, la coupe Grey aussi.

PHOTO PASCAL RATTÉ



Kovalev est fier de son exploit

PHOTO D'ARCHIVES OLIVIER JEAN

Alex Kovalev est fier d'avoir atteint le plateau des 1000 points dans la Ligue nationale de hockey.



«C'est une grande étape dans ma carrière, dit-il. Je suis le 76^e joueur à franchir ce cap dans l'histoire de la ligue. C'est prestigieux quand on pense au nombre de bons joueurs qui ont joué dans le circuit depuis sa fondation en 1917.

«Plusieurs amis et connaissances m'ont écrit pour me demander quand je récolterais ce fameux point. Ils recommenceront lorsque j'approcherai les 2000 points!»

Sacré Kovy!

Pour y arriver, il lui faudrait réaliser son désir de jouer jusqu'à 50 ans. C'est un beau rêve, mais il n'y aura qu'un seul Gordie Howe.

Spectacle amélioré

Débarqué en Amérique en 1992, Kovalev a remarqué une évolution constante du jeu pratiqué dans la LNH.

«Le jeu a beaucoup changé depuis 20 ans, mentionne le vétéran attaquant, qui célébrera son 38^e anniversaire de naissance le 24 février prochain.

«La plupart des changements apportés ont contribué à améliorer le spectacle. Les joueurs étoiles ont la chance d'exprimer leur talent. Le jeu est plus intéressant.

«Autrefois, on avait l'impression de regarder de la lutte. Les pires

joueurs avaient les mêmes chances de jouer dans la ligue que les meilleurs.

«Aujourd'hui, vous ne jouez pas dans la Ligue nationale si vous n'avez ni talent ni rapidité.»

Chelios s'ennuiera toujours du hockey

Pendant qu'on y est, passons à Chris Chelios, qui a avoué la semaine dernière au réseau TSN avoir tendu une perche au Vityaz de Tchekhov.

«Deux équipes de la KHL sont à la recherche de défenseurs, a-t-il indiqué, j'ai simplement tâté le terrain, je n'ai pas négocié sérieusement.»

Chelios aurait déclaré qu'il jouerait dans la KHL à raison seulement d'un salaire annuel de 10 millions.

Il ferait mieux d'oublier ça, mais on n'est nullement surpris de l'entendre dire qu'il aimerait revenir au jeu. Il jouerait au hockey toute sa vie s'il le pouvait!

Chelios aura 49 ans le 25 janvier.

Yemelin suspendu un match

Le défenseur Alexei Yemelin, dont les droits appartiennent au Canadien dans la LNH, a écopé

d'une suspension d'un match pour une mise en échec dangereuse à l'endroit d'Oleg Kvasha, dans un match entre le AK Bars de Kazan et le Metallurg de Magnitogorsk.

L'ancien porte-couleurs des Panthers de la Floride, des Islanders de New York et des Coyotes de Phoenix a subi un traumatisme crânien. Yemelin préconise un style de jeu rude qui en fait un joueur détesté dans la KHL.

On entend de plus en plus qu'il pourrait rejoindre les rangs de l'organisation montréalaise la saison prochaine.

Match des étoiles en février

Tout comme l'an dernier, le match des étoiles de la KHL sera présenté au chic Palais de glace de Saint-Petersbourg, le 5 février prochain.

On aura recours à la même formule que la saison dernière alors que Jaromir Jagr et Alexei Yashin choisiront les joueurs de leur camp respectif.

La LNH aura recours à ce concept une première fois lors de sa rencontre d'étoiles qui sera présentée en Caroline le 30 janvier.